



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

N° de la demande : 2012-3517

Demande : B.1.1 (Propriétés chimiques du produit – nouvelle source [site] pour le même titulaire d'homologation)

Produit : Thiophanate-méthyl de qualité technique

Numéro d'homologation : 22710

Matières actives (m.a.) : Thiophanate-méthyl

N° de document de l'ARLA : 2237071

But de la demande

La présente demande a pour objet l'ajout d'une nouvelle source de thiophanate-méthyl au produit actuellement homologué, Thiophanate-méthyl de qualité technique. Il a été déterminé que la nouvelle source de matière active de qualité technique (MAQT) est équivalente sur le plan toxicologique à la source de matière active de qualité technique actuellement homologuée.

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : Thiophanate-méthyl

Nom chimique UICPA : Dimethyl 4-4'-(*o*-phenylene)bis(3-thioallophanate)

Nom chimique CAS : Dimethyl *N,N'*-[1,2-phenylenebis(iminocarbonothioyl)]bis[carbamate]

Le produit Thiophanate-méthyl de qualité technique présente les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Poudre blanche à brun roux pâle
Concentration nominale	98,3 %
Odeur	Faible odeur de soufre
Densité	1,4 à 1,6 g/cm ³
Pression de vapeur à 25 °C	6,6 × 10 ⁻⁸ mmHg (0,009 mPa)
pH	5,0 à 8,0

Propriété	Résultat	
Solubilité dans l'eau	<u>pH</u>	<u>Solubilité (g/L)</u>
	4	0,0224
	5	0,0221
	6	0,0207
	7	0,0185
	7,5	0,0168
Coefficient de partage n-octanol/eau	$K_{ow} = 12,8$	

Les exigences en matière de données chimiques pour Thiophanate-méthyl de qualité technique ont été remplies.

Évaluations sanitaires

On considère que la nouvelle source de thiophanate-méthyl est équivalente sur le plan toxicologique à la source actuelle. Par conséquent, aucune donnée toxicologique n'est requise ni examinée.

Aucune évaluation de l'exposition professionnelle ni des résidus n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'ajout d'une nouvelle source de thiophanate-méthyl au produit actuellement homologué, Thiophanate-méthyl de qualité technique.

Références

Références No.	Titre
2221495	2011, Analysis of representative 5 lots of thiophanate-methyl technical manufactured by [CBI Removed], DACO: 2.13.1,2.13.2,2.13.3,2.13.4 CBI
2221502	2012, Thiophanate-methyl TGAI Product Identity and Composition, DACO: 2.11.1,2.11.2,2.11.3,2.11.4 CBI
2268107	2013, Characterization of reference standard of Thiophanate-methyl TGAI impurities, DACO: 2.13.2 CBI

- 2268108 2013, Clarification of what intermediate is formed during the second step of the production process of Thiophanate-Methyl entitled [CBI Removed], DACO: 2.11.3 CBI
- 2268109 2005, Validation of Analytical Method for Active Ingredient and Organic Impurities in Technical Grade Thiophanate-methyl, DACO: 2.13.1 CBI
- 2275501 2005, Validation of Analytical Method for [CBI Removed] in Technical Grade Thiophanate-methyl, DACO: 2.13.1 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.